



# RAPPORT DU TRESORIER GENERAL

## EXERCICE 2018-2019

Du titre de Champion du Monde masculin le 15 juillet 2018 en Russie à la Coupe du Monde Féminine en France en juin 2019, la saison 2018-2019 a été rythmée par les exploits des Bleu(e)s !

Ce troisième exercice de la mandature 2016-2020 a évidemment été marqué par ces compétitions internationales qui ont eu un impact fort sur le nombre de licenciés et nous ont permis de déployer de nombreux dispositifs de promotion et d'accompagnement des clubs, notamment en matière de développement de la pratique féminine et de la mixité dans le football.

L'exercice financier 2018-2019 a permis de confirmer nos choix en matière d'évolution du modèle économique de la Ligue Méditerranée de Football (LMF), avec le développement de nouvelles ressources.

Ce rapport financier présente les faits marquants qui ont influé sur la réalisation des comptes de l'exercice 2018-2019, ainsi que les principaux chiffres clés qui s'y rattachent.

### LES FAITS MARQUANTS

Au cours de la saison 2018/2019, troisième année de notre mandature, nous avons continué à déployer notre projet de mandature. Cet exercice a été marqué par plusieurs faits majeurs qui méritent une attention particulière.

**L'augmentation importantes du nombre de licenciés (+ 4,4 %)** accompagnée de la majoration d'un euro par la Fédération Française de Football du prix de la licence a fortement impacté notre compte de résultat, occasionnant une hausse des produits de 170 K€ et mécaniquement, puisqu'une partie de ces produits sont reversés à la FFF et aux districts, une augmentation de nos charges de 151,5 K€.

**La régionalisation administrative et financière de la formation des éducateurs**, ainsi que le développement de la formation professionnelle au sein de notre Institut Régional des Formation du Football (IR2F), ont eu un impact majeur sur notre exercice financier. Les produits générés par l'IR2F ont ainsi augmenté de 243 K€ permettant ainsi de couvrir la hausse des charges afférentes (locations d'installations, restauration des stagiaires, rémunération des formateurs, etc.).

**L'abandon de la part sur les recettes des clubs de Régional 1 et Régional 2 Seniors**, dans la continuité de la réforme de la tarification aux clubs mise en œuvre lors de l'exercice précédent, a occasionné une diminution des produits de 53 K€ directement au bénéfice des 49 clubs engagés cette saison dans ces championnats.

Grâce à ces nouvelles dispositions financières, les clubs ont réalisé lors de l'exercice 2018-2019 une économie de près de 92 K€ par rapport à la saison 2016/2017. Nous avons ainsi tenu un engagement fort de réduction de la pression financière sur nos clubs.

Lors de l'exercice 2018-2019, les sommes facturées aux clubs en application des dispositions financières de la Ligue ont représenté 52% de l'ensemble des produits d'exploitations de la LMF. En 2016-2017, ces sommes représentées 60% des produits d'exploitations.

**La Coupe du Monde Féminine de la FIFA 2019** qui s'est déroulée en France, et notamment à Nice en ce qui concerne notre territoire, a été l'évènement majeur de la saison 2018-2019.

La LMF a mis en place un ensemble de dispositifs et d'actions afin de faire la promotion de cette compétition internationale, d'accompagner le développement des clubs et de la pratique féminine, mais également de mettre à l'honneur les clubs et les licenciés œuvrant en faveur de la mixité.

Tout d'abord, la Ligue est partie en tournée à travers l'ensemble du territoire avec le village LMF TOUR afin d'assurer la promotion de la Coupe du Monde mais également de faire découvrir la pratique du football au grand public avec des ateliers ludiques et festifs. Le LMF TOUR a occasionné une charge supplémentaire d'environ 110 K€ intégralement financée par des subventions de la Ligue du Football Amateur (70 K€), de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur (15 K€) et de la Ville de Marseille (15 K€), mais aussi de partenariats privés.

Ensuite, grâce à une aide de la LFA (30 K€), la LMF a lancé un grand appel à projets pour ses clubs autour de la Coupe du Monde et des actions de développement de la pratique féminine et de la mixité. Ce sont ainsi 30 K€ de dotations financières et matérielles qui ont été partagées entre les 20 clubs lauréats.

Egalement, la Ligue a offert de nombreux billets aux jeunes licenciées ainsi qu'aux arbitres, dirigeantes et éducatrices ayant suivi une formation au cours de la saison afin de valoriser leur engagement. Cette action a occasionné environ 20 K€ de dépenses.

Afin d'asseoir notre nouveau modèle économique, la diversification de nos ressources est une nécessité. Le développement de notre Club des Partenaires s'inscrit dans cette ambition et a permis d'atteindre un total net de recettes de partenariats de 137 k€.

## LE RESULTAT NET 2018-2019

Le résultat net de l'exercice s'établit à 6,1 K€ contre 17,5 K€ en 2017-2018.

Il se décompose en un résultat d'exploitation de -30,8 K€ (-19 K€ en 2016-2017), un résultat financier de 12 K€ (36 K€ en 2016-2017) et un résultat exceptionnel de 52,6 K€.

Le Résultat d'Exploitation est notamment impacté par la régionalisation de la formation au sein de l'IR2F et la Coupe du Monde Féminine.

## LE COMPTE DE RESULTAT

Le total des produits d'exploitation générés au cours de l'exercice s'élève à 4 942 K€ soit 518 K€ de recettes supplémentaires.

A noter que les produits sont en augmentation par rapport à la saison précédente, notamment grâce à la forte hausse du nombre de licenciés et des revenus générés par l'IR2F tant sur le plan de la formation professionnelle qu'en raison de la régionalisation administrative et financière de l'ensemble des formations. En revanche, les « autres produits », qui sont principalement des recettes liées aux engagements des clubs, sont en nette diminution, dans la continuité de la réforme de la tarification aux clubs.

Le total des charges d'exploitation s'élève à 4 973 K€ soit 530 K€ de dépenses supplémentaires.

Cette augmentation importante de nos dépenses, compensée par l'augmentation de nos recettes, est principalement due à la régionalisation de la formation au sein de l'IR2F et aux actions de promotion de la Coupe du Monde Féminine. On peut également noter que 20 % de ces charges supplémentaires concernent des subventions complémentaires allouées aux clubs et aux Districts.

## LE BILAN

L'analyse du bilan, qui n'appelle pas d'explications particulières, fait apparaître une situation particulièrement saine.

Toutefois, il convient d'attirer l'attention sur la réserve spécifique (ligne « autres réserves ») d'un montant de 299 K€. Cette réserve est dédiée à l'aide à l'insertion professionnelle par le Football et permet d'accompagner la mise en place du BMF en apprentissage pour les clubs amateurs.

Depuis cet exercice 2018-2019 et pour les deux prochaines saisons, une aide spécifique est versée aux clubs embauchant un apprenti dans le cadre de cette opération (300 € par mois soit 3 600 € annuel), ce qui permet de réduire significativement le restant à charge du salaire de l'apprenti pour le club.

Ce sont ainsi 58,8 K€ qui ont été versés aux clubs employant un apprenti BMF lors de l'exercice 2018-2019. Cette somme sera déduite de la ligne « autres réserves » du bilan au 30 juin 2020.

### **PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice soit 6 172 € au report à nouveau.

### **CONCLUSION ET PERSPECTIVES**

Le résultat de l'exercice 2018-2019 est très équilibré et permet de conforter le Comité de Direction de la LMF dans les choix opérés dès 2016 afin d'investir pour le développement de notre discipline, de la formation, de l'emploi, tout en allégeant la pression financière sur les clubs.

La première promotion du BMF en apprentissage pour les clubs amateurs a été une belle réussite. Cette action se poursuivra, a minima, au cours des 2 prochaines saisons, avec une participation financière importante de la LMF pour le financement des salaires des apprentis, afin de permettre aux clubs de poursuivre leur structuration et de favoriser l'insertion professionnelle par le football.

Avec la suppression de la part sur les recettes des clubs R1 et R2 seniors, nous sommes arrivés au terme de notre réforme de la tarification.

Néanmoins, il nous faut trouver des ressources supplémentaires en faveur de nos clubs, et continuer à les accompagner au quotidien.

Un nouvel outil va donc voir le jour lors de la saison 2019/2020 : le LMF FC (Ligue Méditerranée de Football Formation & Conseil). La plateforme digitale aura pour crédo : s'informer, se former et être accompagné !

Nous poursuivrons ainsi notre processus de modernisation de la Ligue tout en préservant sa bonne gestion.

**MATHIEU SAVY  
TRESORIER GENERAL**



**AXIOME  
PROVENCE  
AUDIT**

**AVIGNON**

130, rue de l'Aulanière - Z.I Courtine Chaternay  
84000 AVIGNON

Tél. : 04 90 85 38 11

Fax : 04 90 82 24 66

axiomeprovence@axiomeassocies.fr

## **Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

### Sommaire

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Etats financiers de l'exercice 2018-2019
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes

**LIGUE DE LA  
MEDITERRANEE DE FOOTBALL**  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Siège social : Europôle de l'Arbois  
390 Rue Denis Papin  
13592 AIX EN PROVENCE

Exercice clos le 30 juin 2019

**Rapport du Commissaire aux Comptes  
sur les comptes annuels**

**LIGUE DE LA  
MEDITERRANEE DE FOOTBALL**  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Siège social : Europôle de l'Arbois  
390 Rue Denis Papin  
13592 AIX EN PROVENCE

-----  
**Exercice clos le 30 juin 2019**  
-----

Aux Membres de l'Association LIGUE DE LA MEDITERRANEE DE FOOTBALL

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LIGUE DE LA MEDITERRANEE DE FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nos appréciations ont notamment porté sur :

- Les principes comptables suivis : rappelés dans l'annexe, nous avons pu apprécier leur caractère approprié ainsi que leur correcte application.
- Les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes : l'exercice sous examen n'a pas donné lieu à des estimations comptables significatives.
- La présentation d'ensemble des comptes : les informations figurant dans les états annuels contribuent de manière satisfaisante à la présentation d'une image fidèle de l'association au 30 juin 2019.

## **Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du comité de direction et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction.



## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation.

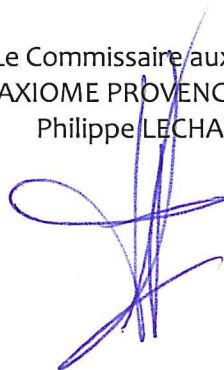


Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Avignon,  
Le 18 novembre 2019

Le Commissaire aux Comptes  
AXIOME PROVENCE AUDIT  
Philippe LECHAT





**ETATS FINANCIERS DE  
L'EXERCICE 2018-2019**

## Bilan actif

	Brut	Amortisseme Dépréciation	Net au 30/06/2019	Net au 30/06/2018
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	68 826	63 935	4 891	8 432
Immobilisations corporelles	6 323 354	3 096 628	3 226 726	3 374 764
Immobilisations financières	30		30	30
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>6 392 210</b>	<b>3 160 563</b>	<b>3 231 647</b>	<b>3 383 226</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	5 461		5 461	5 461
Créances				
Usagers et comptes rattachés	16 217		16 217	
Autres	1 386 672		1 386 672	1 010 952
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	4 735 398		4 735 398	4 883 663
Caisse	1 570		1 570	5 067
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>6 145 318</b>		<b>6 145 318</b>	<b>5 905 143</b>
<b>REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	22 133		22 133	19 938
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
<b>TOTAL REGULARISATION</b>	<b>22 133</b>		<b>22 133</b>	<b>19 938</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 559 661</b>	<b>3 160 563</b>	<b>9 399 098</b>	<b>9 308 307</b>

Legs nets à réaliser :		
acceptés par les organes statutairements compétents		
autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre :		

## Bilan passif

	au 30/06/2019	au 30/06/2018
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	989 816	969 816
Ecart de réévaluation		
Réserves	299 492	299 492
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>6 172</b>	<b>17 503</b>
Report à nouveau	5 919 730	5 902 227
<b>SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE</b>	<b>7 215 210</b>	<b>7 189 038</b>
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	685 991	731 942
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>7 901 201</b>	<b>7 920 980</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>45 716</b>	<b>35 006</b>
<b>FONDS DEDIES</b>	<b>25 000</b>	
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes assimilées	63 016	76 502
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	372 087	374 352
Autres	957 078	854 217
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 367 181</b>	<b>1 305 071</b>
Produits constatés d'avance	60 000	47 250
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 399 098</b>	<b>9 308 307</b>

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	1 452 181
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

## Compte de fonctionnement

	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois	%	du 01/07/17 au 30/06/18 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue	3 171 212	69,84	2 762 684	69,18	408 528	14,79
Production stockée						
Production immobilisée	27 920	0,61	31 669	0,79	-3 749	-11,84
Subventions d'exploitation	1 369 479	30,16	1 230 519	30,82	138 960	11,29
Reprises et Transferts de charge	282 026	6,21	216 569	5,42	65 457	30,22
Cotisations						
Autres produits	91 944	2,02	182 522	4,57	-90 578	-49,63
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>4 942 581</b>	<b>108,85</b>	<b>4 423 963</b>	<b>110,79</b>	<b>518 618</b>	<b>11,72</b>
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières	195 535	4,31	197 988	4,96	-2 454	-1,24
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges exte	1 774 106	39,07	1 436 935	35,98	337 171	23,46
Impôts et taxes	126 153	2,78	122 594	3,07	3 560	2,90
Salaires et Traitements	1 154 696	25,43	1 102 355	27,61	52 341	4,75
Charges sociales	553 007	12,18	505 272	12,65	47 735	9,45
Amortissements et provisions	257 083	5,66	265 810	6,66	-8 727	-3,28
Autres charges	912 823	20,10	812 093	20,34	100 729	12,40
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>4 973 403</b>	<b>109,53</b>	<b>4 443 047</b>	<b>111,27</b>	<b>530 356</b>	<b>11,94</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-30 822</b>	<b>-0,68</b>	<b>-19 084</b>	<b>-0,48</b>	<b>-11 738</b>	<b>61,50</b>
Opérations faites en commun						
Produits financiers	12 121	0,27	36 230	0,91	-24 109	-66,54
Charges financières						
<b>Résultat financier</b>	<b>12 121</b>	<b>0,27</b>	<b>36 230</b>	<b>0,91</b>	<b>-24 109</b>	<b>-66,54</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-18 701</b>	<b>-0,41</b>	<b>17 146</b>	<b>0,43</b>	<b>-35 847</b>	<b>-209,07</b>
Produits exceptionnels	93 472	2,06	59 151	1,48	34 321	58,02
Charges exceptionnelles	40 842	0,90	41 890	1,05	-1 047	-2,50
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>52 630</b>	<b>1,16</b>	<b>17 261</b>	<b>0,43</b>	<b>35 368</b>	<b>204,90</b>
Impôts sur les bénéfices	2 757	0,06	16 904	0,42	-14 147	-83,69
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser	25 000	0,55			25 000	
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>6 172</b>	<b>0,14</b>	<b>17 503</b>	<b>0,44</b>	<b>-11 332</b>	<b>-64,74</b>
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
<b>Total des produits</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Personnel bénévole						
<b>Total des charges</b>						

**COMPTES ANNUELS / 30/06/2019**

**Période du 01/07/2018 au 30/06/2019**

**Annexe**

**LIGUE DE LA MÉDITERRANÉE FOOTBALL**

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LIGUE DE LA MÉDITERRANÉE FOOTBALL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019, dont le total est de 9 399 098 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 6 172 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/10/2019 par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Terrains et aménagements : 10 à 27 ans
- \* Constructions : 10 à 50 ans
- \* Constructions sur sol d'autrui : sur la durée du bail
- \* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans

## Règles et méthodes comptables

\* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

### Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'association a souscrit le 8 février 2016 un contrat d'assurance destiné à financer les indemnités de fin de carrière dont le montant cumulé au 30 juin 2019 s'élève à la somme de 156 442 €.

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités sont les suivantes :

- Hors vacataires
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Augmentation annuelle des salaires : 2%
- Convention collective du sport
- Les indemnités sont majorées des charges sociales
- Les calculs sont effectués à partir d'une hypothèse sans turnover.

## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

#### ° Bénévolat :

Pour mener à bien ses missions, l'association s'appuie sur un grand nombre de bénévoles dont l'apport n'est pas valorisé comptablement. On peut estimer le nombre de bénévoles réguliers à environ une centaine, qui interviennent dans différentes commissions. Il est difficile d'approcher avec suffisamment de fiabilité les heures mises à la disposition de l'association et donc de valoriser ces contributions en nature.

Les frais engagés par les bénévoles qui ont renoncé à leur remboursement s'élèvent à la somme de 74 401 euros pour l'année civile 2018.

Ils ont donné droit à une réduction d'impôt pour les personnes concernées.

#### ° Activités lucratives :

Dans le cadre de ses activités lucratives accessoires "parrainage et IRFF" l'association a créé des secteurs distincts d'activités afin de satisfaire à ses obligations fiscales.

#### ° Institut régional de formation du football (IRFF) :

En vue de répondre aux besoins des éducateurs et des clubs en terme de structurations, de qualifications et d'emplois, notre association a créé un Centre Interrégional de Formation qui est à l'initiative de la Fédération Française de Football.

Une convention de partenariat entre la Fédération Française de Football et la Ligue de la Méditerranée a été signée le 18 novembre 2014 dans le cadre de ce projet.

Les comptes sociaux de l'association intègrent la comptabilité de l'IRFF.

Cette activité faisant partie intégrante de la Ligue de la Méditerranée, il a été décidé de procéder à la sectorisation afin de présenter de manière claire les comptes de l'IRFF.



## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	62 826	6 000		68 826
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>62 826</b>	<b>6 000</b>		<b>68 826</b>
- Terrains	267 242			267 242
- Constructions sur sol propre	3 111 786			3 111 786
- Constructions sur sol d'autrui	1 808 426			1 808 426
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	241 731	14 073		255 804
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	53 581	32 989		86 571
- Installations générales, agencements aménagement divers	313 810			313 810
- Matériel de transport	139 933	41 110		181 041
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	287 342	11 332		298 674
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>6 223 851</b>	<b>99 504</b>		<b>6 323 354</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	30			30
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>30</b>			<b>30</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>6 286 707</b>	<b>105 504</b>		<b>6 392 210</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	6 000	99 504		105 504
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>6 000</b>	<b>99 504</b>		<b>105 504</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>				

Amortissements des immobilisations

## Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	54 393	9 542		63 935
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>54 393</b>	<b>9 542</b>		<b>63 935</b>
- Terrains	12 401			12 401
- Constructions sur sol propre	1 566 525	85 574		1 652 099
- Constructions sur sol d'autrui	697 918	64 728		762 646
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	110 936	17 993		128 929
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	31 230	10 641		41 871
- Installations générales, agencements aménagements divers	93 404	29 331		122 735
- Matériel de transport	74 045	28 146		102 191
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	262 628	11 127		273 756
- Emballages récupérables et divers		*		
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 849 087</b>	<b>247 541</b>		<b>3 096 628</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 903 481</b>	<b>257 083</b>		<b>3 160 563</b>

## Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
<b>Ventilation des dotations</b>			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	9 542	247 541	257 083
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
<b>Dotations de l'exercice</b>	<b>9 542</b>	<b>247 541</b>	<b>257 083</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service			
<b>Diminutions de l'exercice</b>			

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 425 022 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	16 217	16 217	
Autres	1 386 672	1 386 672	
Charges constatées d'avance	22 133	22 133	
<b>Total</b>	<b>1 425 022</b>	<b>1 425 022</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

### Produits à recevoir

	Montant
Fae parrainage	3 500
Produits a recevoir	164 093
Banques int. a recevoir	5 910
<b>Total</b>	<b>173 503</b>

## Notes sur le bilan

## Fonds propres

## Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées	348 360	20 000		368 360
Autres fonds	621 457			621 457
<b>Total fonds sans droit reprise</b>	<b>969 816</b>	<b>20 000</b>		<b>989 816</b>
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
<b>Total fonds avec droit reprise</b>				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	299 492			299 492
Report à Nouveau	5 902 227	17 503		5 919 730
Résultat de l'exercice	17 503		11 332	6 172
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	731 942		45 951	685 991
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
<b>Total fonds associatifs</b>	<b>7 920 980</b>	<b>37 503</b>	<b>57 282</b>	<b>7 901 201</b>

## Notes sur le bilan

## Provisions

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercic	Dotations de l'exercic	Reprises utilisées de l'exercic	Reprises non utilisée de l'exercic	Provisions à la fin de l'exercic
Litiges					
Garanties données aux clients	35 006		14 290		20 716
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		25 000			25 000
<b>Total</b>	<b>35 006</b>	<b>25 000</b>	<b>14 290</b>		<b>45 716</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation			14 290		
Financières					
Exceptionnelles		25 000			

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 452 181 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	372 087	372 087		
Dettes fiscales et sociales	349 067	349 067		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	671 027	671 027		
Produits constatés d'avance	60 000	60 000		
<b>Total</b>	<b>1 452 181</b>	<b>1 452 181</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				



## Notes sur le bilan

## Charges à payer

	Montant
Fournisseur factures non parvenues	250 180
Fnp parrainage	35 000
Dettes provisionnées pr congés payés	102 391
Provision 13ème mois	39 422
Urssaf-congés à payer	35 888
Retraite salariés à payer	11 109
Charges sociales s/ 13ème mois	18 095
Formation continue	4 822
Taxe construction	2 170
État charges à payer	20 748
Charges à payer	7 515
Subventions à reverser	18 824
<b>Total</b>	<b>546 164</b>

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	15 499		
Chg const. avance - équipements	6 634		
<b>Total</b>	<b>22 133</b>		

## Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Subvention cnds	60 000		
<b>Total</b>	<b>60 000</b>		

## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Rémunération des commissaires aux comptes

##### Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 8 342 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

#### Subventions d'exploitation

#### Suivi des fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants engager en fin d'exercice A - B + C
Fds dédiés pôle espo		25 000			25 000
<b>Total</b>		<b>25 000</b>			<b>25 000</b>

#### Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
791000 - Transfert de charges	51 582	
791001 - Cnasea partic.salaires contrat etat	10 941	
791003 - Transfert de charges de personnel	190 811	
	253 335	
<b>Total</b>	<b>253 335</b>	

## Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	207	
Autres charges	14 290	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		12 180
Subventions d'investissement virées au résultat		45 951
<b>TOTAL</b>	<b>14 497</b>	<b>58 131</b>

## Autres informations

### Effectif

Effectif moyen du personnel : 22 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	10	1	11	11
Employés	6	5	11	11
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>6</b>	<b>22</b>	<b>22</b>

### Informations sur les dirigeants

#### Rémunérations allouées aux dirigeants

Les rémunérations allouées aux dirigeants ont représenté un montant de 245 168 €.

\* Président, Directeurs et Directrice adjointe.

Ces rémunérations concernent uniquement quatre salariés de l'association.

La rémunération, charges sociales comprises, versée au Président de la Ligue dans le cadre de l'exécution de son mandat électif s'élève 60 000€.

Elle est intégralement compensée par une subvention allouée par la Fédération d'un montant de 60 000 €.

#### Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

L'association a souscrit un contrat d'assurance destiné à financer les indemnités de fin de carrière.

**Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes**

**LIGUE DE LA  
MEDITERRANEE DE FOOTBALL  
Siège social : Europôle de l'Arbois  
390 rue Denis Papin  
13592 Aix en Provence**

-----  
**Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 30 juin 2019**  
-----

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article 612-5 du code de commerce.

---

1

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

En application de l'article 612-5 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- Rémunération, charges sociales comprises, versée au président de la ligue méditerranée de football et mentionné dans l'annexe au bilan pour un montant de 60 000€.

Fait à AVIGNON,  
Le 18 novembre 2019

Le Commissaire aux Comptes  
AXIOME PROVENCE AUDIT  
Philippe LECHAT

